Image not found or type unknown

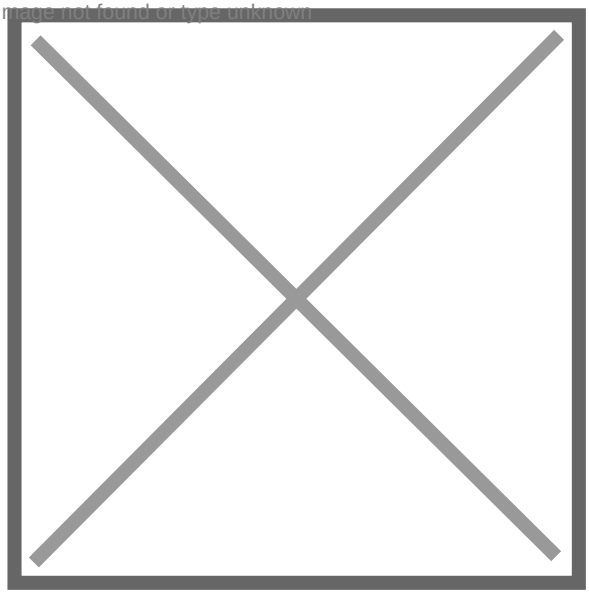

Proces aux Assises : Partie civile et témoin en meme temps

Par **Christobal38**, le **21/02/2022** à **08:59**

Bonjour,

Le procés des agresseurs de mon fils aura lieu prochainement, à la Cour d'Assise des mineurs, pendant 3 jours. J'ai recu 2 convocations : 1 en tant que partie civile et 1 en tant que témoin.

Est-ce que la convocation en tant que témoin va m'empêcher d'assister à l'intégralité des débats ?

Merci de votre aide.

Par **Zénas Nomikos**, le **21/02/2022** à **15:30**

Bonjour,

je cite :

"*Que se passe-t-il, une fois ma déposition terminée?*
Sauf situation exceptionnelle, un témoin qui a déposé ne sera pas rappelé au cours du même procès, une fois que l'ensemble des parties a donné son accord pour libérer le témoin.

Celui-ci pourra même, une fois sa déposition terminée, sauf en cas de huis-clos et de publicité restreinte (cour d'assises des mineurs), rester dans la salle d'audience, parmi le public, pour assister aux débats.

"

Source (tout en bas de la page) : https://www.cours-appel.justice.fr/nancy/je-suis-cite-comme-temoin-devant-une-cour-dassises

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés